

Restaurant scolaire Les P'tites Canailles

INSCRIPTION CANTINE 2020/2021

Le samedi 27 juin 2020 de 9h00 à 11h30 ou le lundi 29 juin 2019 de 16h45 à 18h00

Comme pour l'année précédente, les inscriptions à la cantine scolaire s'effectueront avec le logiciel Ropach. Les informations relatives à votre enfant seront complétées par nos soins sur le site internet Ropach. Vous recevrez un mail avec votre mot de passe qui vous permettra de vous connecter sur votre espace personnel.

Ainsi, il est important de compléter lisiblement la fiche d'inscription jointe afin de vérifier les informations et de compléter la demande de prélèvement SEPA.

1°) FORMULES D'INSCRIPTION

Trois formules d'inscription au choix et une cotisation obligatoire de 30 € par famille :

INSCRIPTION JOURS FIXES : Prix du repas : 4,55 €

Vos enfants sont inscrits à la cantine tous les jours d'école ou 1,2 ou 3 jours fixes par semaine définis lors de l'inscription. Ce planning de présence est saisi dans Ropach par nos soins en début d'année scolaire.

Vous pourrez ajouter ou supprimer des réservations jusqu'à 15 jours avant la date du ou des repas souhaités. Toute modification ultérieure sera facturée au prix du tarif de dépannage et devra être notifiée 48 heures à l'avance sur le site Ropach ou par email à l'adresse selflaboissee01120@gmail.com. Au-delà de cette limite, nous ne pourrions pas accueillir votre enfant.

INSCRIPTION OCCASIONNELLE : Prix du repas : 4,55 €

Cette formule vous permet de déterminer chaque mois, les jours où votre enfant pourra manger.

Pour cela, il faudra se connecter sur le site internet Ropach et cocher le ou les jours choisis.

Attention : vous devez cocher au moins 15 jours avant la date du jour souhaité.

Toute modification ultérieure sera facturée au prix du tarif de dépannage et devra être notifiée 48 heures à l'avance sur le site Ropach ou par email à l'adresse selflaboissee01120@gmail.com. Au-delà de cette limite, nous ne pourrions pas accueillir l'enfant.



Vous êtes responsables de la programmation des repas sur le site Ropach. Pensez à **inscrire vos enfants à partir de mi-août** en vue de la rentrée de septembre !

REPAS DE DEPANNAGE : Prix du repas 8 €

Attention ! Pour que votre enfant puisse manger à la cantine, il devra être inscrit 48 heures avant le jour J sur le site internet Ropach, et son repas vous sera facturé **8 €** (exemple : le lundi pour le jeudi ou le jeudi pour le lundi). Paiement par prélèvement ou par chèque.

Bien évidemment, l'enfant doit, au préalable, avoir un dossier complet d'inscription et avoir payé une cotisation de 30€, si la famille n'est pas encore adhérente.

2°) PAIEMENT :

Nous proposons deux modes de paiement :

⇒ **A PRIVILEGIER** : par **prélèvement automatique**, le 10 du mois en cours, au profit de l'association. Dans ce cas, merci de bien vouloir **compléter le mandat de prélèvement SEPA joint**. Vous avez la possibilité d'éditer une facture sur le site internet Ropach.

En cas de rejet, des frais bancaires vous seront facturés à hauteur de 6 €.

Remarque : si vous avez déjà complété ce document l'année dernière et que vous n'avez pas changé de coordonnées bancaires, il est inutile d'en remplir un nouveau.

⇒ Par chèque, à l'ordre "Les P'tites Canailles". Le chèque sera à déposer, au plus tard le 10 du mois en cours accompagné du bordereau de la facture, dans la boîte aux lettres du restaurant scolaire.

Nous n'acceptons pas de règlement en totalité pour l'année scolaire en cours.

Il sera demandé, un chèque de caution de 80 € par enfant lors des permanences d'inscriptions. Cette caution sera encaissée à l'inscription et remboursée à la prochaine rentrée, dès lors que votre dossier sera clos.

Aucun paiement en espèces.

3°) REMBOURSEMENT

Pour les inscriptions en jours fixes, le remboursement des repas aura lieu à partir de la deuxième semaine d'absence sur présentation du certificat médical de l'enfant.

Pour les inscriptions occasionnelles, les repas non pris ne seront pas remboursés.

Les repas des déplacements scolaires ne seront plus facturés s'ils ont été, au préalable, décochés sur le site Ropach dans les 15 jours précédents la ou les dates.

4°) PAI

Vous trouverez les documents de rédaction des PAI sur le site de l'académie de Lyon à l'adresse ci-dessous :

<http://www.ac-lyon.fr/dsden01/cid122072/projets-accueil-individualises-pai.html>

5°) INSCRIPTION

ATTENTION : PAS DE PERMANENCE LE JOUR DE LA RENTRÉE

Présentez-vous dans les locaux du self à l'une des deux permanences de fin d'année (**samedi 27 juin 2020 de 9h00 à 11h30 ou le lundi 29 juin 2019 de 16h45 à 18h00**) avec les documents suivants :

- **Le dossier d'inscription rempli et signé, accompagné du chèque de cotisation de 30 €**
- **L'attestation de prise en compte du risque sanitaire**
- **1 fiche sanitaire par enfant inscrit**
- **Le mandat de prélèvement SEPA rempli et signé** (sauf si vos coordonnées bancaires n'ont pas changées depuis l'année dernière)
Ou le chèque de caution de 80 € par enfant.
- **Le permis à points signé**
- **Si nécessaire, le PAI (mentionnant l'autorisation des parents) et l'ordonnance du médecin. Pour la rentrée, il faudra fournir deux photos d'identité et un sac au nom de l'enfant avec ses médicaments. Merci de faire attention à la date d'expiration et au renouvellement en cours d'année de ceux-ci.**
- **L'attestation d'assurance responsabilité civile comprenant une garantie individuelle accident corporel dans le cadre d'activité scolaire.**

Chaque dossier doit être vérifié et validé par un membre du bureau, en votre présence, pour éviter tout oubli.

ATTENTION : Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Les dossiers déposés dans la boîte aux lettres se verront appliqués le tarif de dépannage pour les 15 premiers jours de la rentrée.

**La Présidente de l'Association Les P'tites Canailles,
Virginie BIANCIOTTO**